

# DEMANDE DE 1<sup>ère</sup> ADHESION 2019/2020 SCUF ESCRIME

Adultes

Salle d'armes Gymnase Fragonard - 10 rue Fragonard - 75017 PARIS  
SCUF ESCRIME - 31 rue Gauthery - 75017 PARIS - tél. : 01 42 28 50 38 - mail : [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)  
Site internet [scuf-escrime.com](http://scuf-escrime.com) et sur Facebook page Scuf Escrime



Date de réception de l'inscription (ne pas remplir, réservé au Club) :

## LE TIREUR

Ces informations sont garanties de votre affiliation au Club et à la FFE. Tout changement de situation doit être signalé. La communication des informations sportives pour votre enfant en dépend.

<b>Nom de l'adhérent :</b> <b>Prénom :</b> Né(e) le : Sexe : Nationalité : Adresse : CP : Ville : Tél. adhérent : Mail. adhérent : Profession :	arme choisie : FLEURET EPEE latéralité : DROITIER GAUCHER  Êtes-vous débutant en Escrime ? oui non
---	---

## CHOIX DE L'OFFRE SPORTIVE \*

<b>ADULTE - FLEURET</b> 460 € Cocher le ou les cours auxquels vous assisterez : ■ mercredi 20h00-22h00 : Tous niveaux ■ lundi 19h30-21h30 : Niveau confirmé	<b>ADULTE - EPEE</b> 460 € Cocher le ou les cours auxquels vous assisterez : ■ mardi 19h30-21h30 : Tous niveaux ■ jeudi 19h30-21h30 : Niveau confirmé
<b>LE PASS COMPETITION - 50€</b> Les tireurs désirant faire de la Compétition doivent être en possession d'une licence spécifique «Compétition FFE» L'adhésion est de 50€ et comprend la licence, le T-shirt du Club, 1 séance spécifique à la préparation, le coaching du Maître d'Armes en Compétition et la formation d'arbitre départemental, la présentation d'arbitre étant indispensable pour l'accès à la Compétition. FLEURET : lundi 19h30 – 21h30 EPEE : jeudi 19h30 - 21h30 Je souhaite faire de la Compétition ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non et prend le PASS COMPETITION + 50 €	

Location de la tenue : facturée 100€ l'année (uniquement la 1<sup>ère</sup> année)  oui  non  
Elle comprend veste, masque et arme sèche (l'arme et le masque restent à la salle).

## PIECE(S) A JOINDRE

- ▶ Certificat médical
- ▶ Règlement de cotisation : 460 €
- ▶ Règlement de l'adhésion au CLUB (1<sup>ère</sup> année) : 50€
- ▶ Règlement (le cas échéant) du PASS COMPETITION : 50€ (voir l'offre sportive)
- ▶ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)

NOTA : le(s) chèque(s) ne sont pas encaissés avant la première séance

## Les aides acceptées à la pratique du sport pour l'escrimeur :

- Désirez-vous un reçu pour un Comité d'Entreprise ?  oui  non

## LE DEMANDEUR (par l'intermédiaire de son tuteur légal) DECLARE PAR LA PRESENTE

- Adhérer au SCUF et demander à être sur la liste de ses membres
- Accepter d'être domicilié au siège du SCUF Escrime auprès duquel il est rattaché
- Avoir pris connaissance et s'engager à se conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club et de la FFE
- Avoir pris connaissance des conditions d'assurances
- Accepter que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par le SCUF à toutes fins associatives
- Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès du SCUF pour les renseignements fournis (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978)
- Prendre acte que la communication avec le club se fera principalement par mail

## DIVERSES AUTORISATIONS A FOURNIR

(Entourer la bonne réponse)

je déclare autoriser le SCUF ESCRIME à :

- photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de l'activité d'enseignement, de compétition ou de stages organisés par le club.
- reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, cd-rom ou dvd, site(s) internet du club, page Facebook du club dans le cadre de la communication de l'association

oui  non

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ESCRIME :

Je soussigné(e), docteur en médecine [ ] atteste que

ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'Escrime, compris en compétition.

Aucune rature autorisée

Date : [ ] Signature et cachet du praticien

[un certificat sur papier à entête du médecin peut également être fourni]

## DEMANDES DE VALIDATION

Je soussigné(e) [ ]

accepte tous les termes de son adhésion au SCUF Escrime

Date : [ ] Signature précédée de la mention, "lu et approuvé"

## Règlement Intérieur du SCUF Escrime

*Ce règlement précise les droits et les devoirs des Escrimeurs.  
En Signant la demande d'adhésion, l'adhérent et/ou ses tuteurs légaux  
s'engagent à RESPECTER les différents points suivants :*

### Article 1 — Cotisation

#### Article 1-1 - Détermination du montant

Le bureau, sur proposition du Trésorier, détermine le montant de la cotisation avant le début de la saison, dans le cadre du budget et en accord avec la politique générale de l'association. Le Comité Directeur approuve ce montant, les membres de l'association en sont informés par voie d'affichage en Salle d'Armes et lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Article 2 – Assurance

La cotisation inclut l'assurance des pratiquants **sous réserve du certificat médical annuel** de non contre indication à la pratique de l'escrime et du respect des normes de sécurité en matière d'habillement et d'équipement ; **le port du short est rigoureusement interdit pendant l'entraînement.**

Les membres sont tenus de s'assurer pour leur responsabilité lors des trajets et activités non couverts.

#### Article 2-2 — Versement

La cotisation doit être réglée par chèque. Ce règlement doit être obligatoirement réalisé lors de l'inscription, soit avec un seul chèque, soit avec trois chèques : le Trésorier remettra en banque le 1er fin septembre, le 2ème fin octobre et le 3ème fin novembre.

**La cotisation est annuelle et non remboursable, sauf accord spécifique du Bureau après justificatifs.**

### Article 3 - Utilisation des équipements, installations et matériels

Les membres de l'Association doivent prendre soin des équipements, installations et matériels mis à leur disposition ; en particulier les membres doivent veiller à la propreté et au rangement de la Salle d'Armes.

Le matériel appartenant au membre est placé sous sa garde et son entière responsabilité ; il doit être marqué au nom de son propriétaire qui en assure l'entretien et la conformité aux normes édictées par la FFE. Les pertes, vols et détériorations du matériel personnel des membres ne peuvent engager la responsabilité de l'Association que ce soit en Salle d'Armes, dans les vestiaires ou lors des compétitions.

Par ailleurs, chaque membre doit avoir, en toutes circonstances, un comportement maîtrisé et ne pas mettre en péril sa sécurité ou celle des autres membres, que ce soit en Salle d'Armes, dans les vestiaires ou dans toute autre partie du complexe sportif.

### Article 4 – Certificat médical

Un certificat médical est obligatoire pour la pratique de l'escrime, en loisir ou en compétition.

Les licences sont à renouveler à chaque début de saison sportive. Cependant, il n'est pas nécessaire de le transmettre à chaque renouvellement, sauf si le dernier fourni date de plus de 3 ans.

Si l'adhérent souhaite en être dispensé, il doit obligatoirement renseigner le questionnaire de santé joint à son offre. Toutefois, en fonction des réponses apportées, la fédération peut demander à ce qu'un nouveau certificat lui soit présenté.

Un certificat médical est obligatoire pour la pratique de l'escrime.

### Article 5 - Discipline

Tout manquement à l'esprit sportif, toute atteinte à l'intégrité ou à l'honneur d'un cadre, dirigeant ou autre membre, tout manquement aux statuts et au présent Règlement Intérieur approuvé par l'Assemblée

Générale, tout acte de nature à entraver le fonctionnement de l'Association ou à mettre en péril la sécurité des membres est soumis, à l'initiative d'un administrateur, à un Conseil de Discipline. Les sanctions que peut prononcer ce conseil, avec ou sans sursis, sont : avertissement blâme, exclusion temporaire ou définitive de l'Association.

Le Président doit convoquer au moins 20 jours à l'avance la personne concernée par lettre recommandée et mettre à sa disposition, au siège de l'Association, le dossier comportant les motifs de sa convocation. En séance, le conseil entendra toute personne utile à la manifestation de la vérité, et en dernier lieu la personne concernée.

### Article 6 — Approbation du Règlement Intérieur

A partir de la catégorie M11 FLEURET et EPEE, les tireurs souhaitant faire de la Compétition doivent être en possession d'une licence spécifique « Compétition FFE ». L'adhésion est de 50€ et comprend la licence spécifique, le T-shirt Club et une séance supplémentaire spécifique à la préparation, le coaching du Maître d'Armes en compétition et la formation d'arbitre départemental, la présentation d'arbitre étant indispensable pour l'accès à la compétition.

### Article 7 — Approbation du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur a été approuvé par le Comité Directeur exécutif du 4 juillet 2005.

Pour toute correspondance, écrire au SCUF Escrime – 31, rue Gauthey – 75017 PARIS ou envoyer un mail à [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)

## Et si vous aidiez le SCUF ESCRIME ?

Prénom, Nom, qualité

• Je peux apporter mon aide en tant que bénévole au SCUF ESCRIME :

Régulièrement  Ponctuellement

• Je suis prêt à transmettre mes connaissances et consacrer un peu de temps en devenant « bénévole »

oui  pas possible

• Je souhaite faire un don individuel au SCUF ESCRIME et j'abonde la cotisation de ..... € qui seront déductibles de mes impôts

• Je souhaite devenir mécène du SCUF ESCRIME pour la somme de ..... € pour laquelle je bénéficierai de déductions fiscales

**Tout soutien en temps ou en argent, même modeste, est précieux !**

**Les enfants en seront les bénéficiaires**

*Vous pouvez aider le SCUF ESCRIME et les enfants de diverses façons en fonction de vos possibilités :*

◇ **Intervenir comme bénévole**, ponctuellement ou régulièrement en consacrant du temps à l'association en fonction de vos disponibilités (accompagner les tireurs en voitures lors des déplacements, aider à l'organisation des événements du Club, recherche de mécènes ou de sponsors, ...)

◇ **Aider financièrement :**

• En faisant un don individuel, déductible de vos impôts sur le revenu  
• Comme mécène ou sponsor si vous êtes responsable d'entreprise, artisan (le mécénat offre d'intéressantes possibilités de déductions fiscales)

**Signature :**

# Fiche d'auto vérification du dossier d'inscription

DOCUMENTS	A fournir	Rendu
■ Fiche individuelle d'inscription <b>relue, corrigée complétée et signée</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Certificat médical (ou questionnaire de dispense) à la non contre- indication de la pratique de l'Escrime sur la fiche individuelle sur papier à entête du médecin	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 à 3 chèque(s) de règlement de cotisation avec le nom de l'adhérent inscrit au dos	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 chèque(s) de règlement de d'adhésion au Club (1ère année) de 50 €		
■ 1 Chèque de règlement avec le nom de l'adhérent inscrit au dos en cas de location de matériel (éventuellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 Chèque de règlement de 50 € avec le nom de l'adhérent pour le passeport Compétition (éventuellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ le cas échéant, le(s) Chèque(s) de cautions pour le Ticket Loisirs (80€) et/ou le R'éduc Sport (60€) avec le nom de l'adhérent	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)	<input checked="" type="checkbox"/>	

## ***Éventuellement***

■ Document d'aide au SCUF Escrime	<input checked="" type="checkbox"/>	
-----------------------------------	-------------------------------------	--



## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.